

**Zeitschrift:** Cahiers d'archéologie romande  
**Band:** 35 (1987)

**Artikel:** Le désarroi d'un homme ou la nomination d'un général  
**Autor:** Langenberger, Jean  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-835501>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 09.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LE DÉSARROI D'UN HOMME OU LA NOMINATION D'UN GÉNÉRAL<sup>1</sup>

par Jean Langenberger

En 1847, Guillaume Henri Dufour a soixante ans et se partage entre deux lourdes tâches, l'une à Genève en tant qu'ingénieur cantonal, l'autre à Berne comme colonel fédéral. Il occupe depuis quinze ans (1832) la fonction la plus élevée de l'armée, celle de quartier-maître général, c'est-à-dire — en termes d'aujourd'hui — de chef d'état-major général. En cette qualité, il siège également au Conseil fédéral de la guerre<sup>2</sup>. Sa famille habite à Contamines près de Genève, lui-même séjourne de longues semaines à Berne.

Le 14 août 1847, il écrit à sa famille:

« (...) nos affaires fédérales s'embrouillent plutôt qu'elles ne se simplifient, et je n'entrevois pas encore le moment où il nous sera permis de prendre la volée pour rentrer chez nous. C'est bien long, bien difficile à supporter; mais patience: c'est pour la dernière fois, car il paraît que, décidément, le Conseil d'Etat ne consent pas à ce que je reste chargé des fonctions de quartier-maître général conjointement avec celles d'ingénieur cantonal. Il faut opter pour les unes ou les autres; il n'y a donc plus d'incertitude, car je ne puis pas choisir. La position est plus nette, et c'est déjà quelque chose.»<sup>3</sup>

Alors qu'il croit terminer sa carrière militaire pour la fin de l'année et regagner définitivement sa famille et Genève pour y poursuivre ses travaux d'ingénieur, les relations se dégradent entre la majorité de la Diète et les cantons du Sonderbund. Et Dufour est rappelé à Berne au début du mois d'octobre.

Le 13 octobre, Saint-Gall, en tant que dernier canton libéral, se prononce également pour une dissolution par les armes du Sonderbund. A moins que ce dernier ne cède, la guerre est inévitable.

Dufour écrit à sa femme:

«Le canton de Saint-Gall vient de décider par son vote la grande question. Il s'est prononcé après une délibération qui s'est prolongée jusqu'à trois heures du matin, et à la simple majorité de deux voix, 76 contre 74, pour les mesures d'exécution! Ainsi la guerre peut en sortir, mais je n'y crois pas encore, tant il y a de fortes raisons pour ne pas la faire; mais nous n'échapperons pas aux embarras des préparatifs.

»Je crois les rôles tout adjugés, en sorte qu'en tout cas tu peux être tranquille sur mon compte. Il n'y a aucune apparence qu'on veuille me tirer de mes fonctions ordinaires, qui me retiennent au Conseil de la guerre. Il leur faut des hommes plus chauds. J'estime que cela est bien heureux, dans les circonstances pénibles où nous pouvons nous trouver.»<sup>4</sup>

Le 16 octobre, le Conseil de guerre du Sonderbund se réunit à Lucerne et décide la mise sur pied, pour le 19 octobre, des troupes et des cadres de la première Landwehr. Ce même jour arrivent à Berne les députés de la Diète fédérale. Le 17 octobre se tiennent les réunions politiques des partis. Le 18 octobre, jour d'ouverture, la Diète fédérale ordonne la mise sur pied des troupes d'élite.

Le 19 octobre, les représentants des cantons libéraux se réunissent à Berne et désignent, en grand secret, le futur général à faire élire à la Diète. Le quartier-maître général Dufour obtient neuf voix sur quatorze, le colonel fédéral Rilliet<sup>5</sup> (Genève), trois voix, les colonels fédéraux Ochsenbein<sup>6</sup> (Berne) et Luvini<sup>7</sup> (Tessin) chacun une voix.

Les cantons de la Suisse orientale et occidentale votèrent pour Dufour, alors que Genève, Vaud et Soleure donnèrent leur préférence au colonel Rilliet, le Tessin au colonel Luvini et Berne au lieutenant-colonel Ochsenbein.<sup>8</sup>

Ce même jour, le colonel fédéral Frey-Hérosé<sup>9</sup> informe le colonel Dufour des intentions de la majorité de le pressentir.

Il en rend compte comme suit:

«Je me rendis chez Monsieur Dufour pour l'informer qu'il avait été désigné comme Commandant en chef et pour connaître ses désirs quant au choix du chef de l'état-major général. Monsieur le colonel Dufour m'expliqua ce qu'il vous explique dans sa lettre, à savoir qu'il ne souhaitait pas assumer cette fonction, mais qu'il connaissait ses devoirs de militaire et qu'il donnerait suite à une telle décision. Quant au chef de l'état-major général, ma personne lui convenait.»<sup>10</sup>

Dufour, surpris, estime ne pas avoir assez clairement exprimé sa pensée au colonel Frey-Hérosé et adresse le lendemain, le 20 octobre, la lettre suivante à Monsieur Ochsenbein, président de la Diète:

«Le peu de temps que m'a donné Monsieur le Colonel Frey-Hérosé, dans la visite qu'il m'a faite hier, me laisse craindre de ne m'être pas suffisamment expliqué sur l'objet de sa mission. Il est donc de mon devoir de revenir là-dessus pendant qu'il en est temps encore et de vous faire bien connaître ma véritable situation.

»Je n'étais nullement préparé à la désignation qui m'a été si opinément annoncée, aussi en ai-je été tellement surpris qu'il m'a été bien difficile d'articuler mes raisons de refus. Tout, en effet, devait écarter cette idée si jamais elle avait pu se présenter à mon esprit: mon éloignement des affaires, mes fonctions de quartier-maître général qui m'attachent depuis nombre d'années au Bureau du Conseil de la guerre, mon ignorance de la langue allemande, mon âge déjà avancé, ma santé qui commence à fléchir; tout, je le répète, m'empêchait de croire qu'il pût être question de moi pour le commandement de l'armée. Aussi n'y ai-je jamais songé, ne l'ai-je jamais désiré et n'ai-je fait aucune démarche dans ce but, préférant de beaucoup les modestes attributions de ma charge et le repos d'esprit qui y est attaché à toute autre fonction plus brillante et plus élevée.

»Si donc c'est une simple proposition qu'on me fait, ou si on me consulte en me laissant libre de me prononcer, je dois répondre que je ne puis pas accepter un tel fardeau, surtout dans les circonstances actuelles. Non, Monsieur le Président, je le sens très bien et je ne me fais aucune illusion, je ne suis pas assez l'homme du moment pour assumer une telle responsabilité, et je prie instamment Messieurs les Députés de vouloir bien désigner quelqu'autre officier qui soit mieux placé que moi pour accepter. Je serais heureux et je souhaiterais de toute mon âme qu'il en fût ainsi.

»Mais si la résolution en est définitivement prise et si la Haute Diète commande, je connais trop le devoir militaire pour ne pas obéir. Il ne me resterait alors qu'à m'incliner devant l'autorité suprême de mon pays et à faire des vœux pour que mon obéissance contribuât à son bien.»<sup>11</sup>

Quant au délégué tessinois Luvini, il informe le même jour Bellinzone du choix de la représentation libérale:

«Cette excellente nomination du point de vue militaire ne peut être approuvée du point de vue politique, car Monsieur Dufour s'est toujours prononcé contre une guerre, même après avoir été rappelé ici, une guerre qui lui paraissait cruelle et fatale à la Suisse.

»Il faut, en revanche, se rendre compte que cet excellent officier, dès qu'il aura pris le commandement, mettra non seulement toutes ses facultés, mais aussi toute sa conscience dans l'accomplissement de sa tâche.»<sup>12</sup>



Fig. 78 Anonyme: Le colonel fédéral Frey-Hérosé (1801-1873), chef d'état-major général pendant la guerre du Sonderbund, gravure, 225×150 mm, Bibliothèque militaire fédérale, Berne.

Le 21 octobre 1847, la Diète élit par 11 voix sur 12 le colonel fédéral Dufour comme commandant en chef de l'armée, avec promotion au grade de général; le canton de Berne, par M. Ochsenbein, vota pour le colonel Frey-Hérosé, les cantons du Sonderbund s'étant abstenus<sup>13</sup>.

Dufour raconte: «J'étais chez moi tranquillement occupé à résoudre quelque question de mathématiques, (...) lorsqu'une députation de la majorité de la Diète, qui s'était réunie *ad hoc*, vint m'annoncer qu'on me désignait. J'en fus comme pétrifié et je fis ce que je pus pour éloigner ce calice; mais la Diète elle-même ayant prononcé, malgré une lettre que je lui avais adressée pour lui expliquer mes raisons de refus, il fallut me résigner.»<sup>14</sup>

Cédons la plume à Olivier Reverdin:

«Calice; résigner. Ces deux mots expriment l'état d'âme de Dufour. La mission qu'on lui confiait, il ne l'avait ni recherchée ni même désirée. «Les uns me louaient, écrit-il, les autres me blâmaient d'avoir accepté ce commandement. C'était se faire une singulière idée du devoir militaire que de croire qu'il soit possible, dans des circonstances graves, d'opter entre l'acceptation et le refus!»<sup>15</sup>

Le soir de ce même 21 octobre, Dufour écrit à sa femme:

«Je voudrais n'avoir que de bonnes nouvelles à te donner; au lieu de cela il faut que je t'afflige. Je n'ai pas pu échapper à ma destinée; malgré mes vives instances j'ai été nommé par la Diète aux fonctions de Commandant en chef de l'armée fédérale.

»J'en ai été atterré bien que je fusse prévenu depuis deux jours que c'était l'intention de la majorité. Jamais peine plus grande ne m'a atteint, et pendant ces deux jours j'ai eu une pierre dans l'estomac et ai passé les nuits blanches. J'espérais que quelque circonstance viendrait à la traverse et éloignerait ce calice de moi. Mais il en a été autrement. Il faut déployer de la fermeté de caractère. Si encore nous étions dans les circonstances ordinaires; mais tout concourt à aggraver la situation. Bien des gens ne se doutent pas combien je suis à plaindre. Il me reste toutefois une espérance, mais bien faible, c'est que la Diète reculera devant une mise sur pied.

»Je t'envoie la copie de la lettre que j'ai écrite au président de la Diète pour lui faire connaître les motifs qui me faisaient vivement désirer de ne pas être nommé.

»Ah que le devoir militaire est une cruelle chose dans les circonstances où nous nous trouvons! Plaignez-moi et cependant ne perdez pas courage.»<sup>16</sup>

Mais le lendemain, acceptant son sort, le général Dufour adresse une fort belle lettre au président de la Diète, par laquelle il exprime clairement dans quel esprit il entend s'acquitter de sa tâche: «J'ai reçu aujourd'hui, avec le brevet de Commandant en chef de l'armée fédérale, l'avis officiel de ma nomination.

»En acceptant ce brevet, j'assume, je le sais, une immense responsabilité, mais je remplis une obligation d'honneur que tout officier contracte en entrant au service de la Confédération. Ce n'est pas dans un moment comme celui-ci qu'il peut être permis de se retirer.

»Quelque pénible que soit le devoir qui m'est imposé, je n'en dois pas moins des remerciements à la Haute Diète fédérale pour la marque de confiance qu'elle a bien voulu me donner dans les circonstances difficiles où se trouve la Suisse. Je tâcherai de m'en rendre digne.

»Mais je crois pouvoir déclarer, au sein de cette assemblée, que tout en faisant ce que le devoir exige, s'il faut en venir aux dernières extrémités, je ne m'écarterai jamais des bornes de la modération et de l'humanité; que je ne perdrai point de vue que c'est entre des confédérés qu'a lieu le débat; que je resterai étranger aux excitations politiques, et que, me renfermant exclusivement dans mes attributions militaires, je m'efforcerai de maintenir l'ordre et la discipline dans les troupes fédérales, de faire respecter les propriétés publiques et particulières, de protéger le culte catholique dans la personne de ses ministres, dans ses temples et ses établissements religieux, en un mot, de tout faire pour adoucir les maux inséparables d'une guerre. Puisse alors mon dévouement être utile à la commune patrie. Mais que bien plutôt la Divine Providence écarte les calamités dont elle est menacée.»<sup>17</sup>

Erwin Bucher, à propos de la décision de la Diète du 21 octobre, écrit:

«Les cantons de la Suisse orientale cherchèrent délibérément un commandant en chef aux opinions politiques nuancées. Ils s'efforcèrent de faire apparaître la guerre à venir comme une intervention du pouvoir fédéral légal face à une faction de rebelles. (...) La *Neue Zürcher Zeitung* mentionnait dans un article qu'à propos «(...) des chefs militaires [Dufour et Frey-Hérosé] la lourde et importante mission qu'ils ont à accomplir ne doit pas être rendue encore plus difficile par des égards qu'ils auraient à observer face à des opinions politiques ou à autre chose de semblable. Ils n'ont d'ailleurs pas à

commander un corps de partisans, mais à une armée fédérale afin de sauvegarder l'intégrité et la réputation de la Confédération.»<sup>18</sup>

Lorsque la Diète se réunit le dimanche 24 octobre à une heure, les représentants des cantons du Sonderbund sont absents. Après avoir ordonné la mobilisation des troupes, la majorité entend procéder à l'assermentation du général Dufour. On est en pleine improvisation et l'impétueux président Ochsenbein fait chercher le général en train de dîner en tenue civile au «Falken».

Dufour se rend immédiatement à la Diète. Personne ne se lève et on lui assigne une place dans un coin. Le président Ochsenbein dit, en guise d'introduction, que le moment est si grave qu'il peut, sans perte de temps, procéder à l'assermentation du général et lit la formule.

Selon un rapport de Blumer<sup>19</sup>, le général répond «qu'avant d'être assermenté, il désire exactement savoir ce que l'on attend de lui, car en sa qualité de vieux militaire il n'entend pas mettre son honneur en jeu à la légère. S'il est prêt à agir selon l'intention de la Diète contre le Sonderbund, on ne peut, en revanche, exiger de lui des entreprises non prévues par les règlements existants ni le contraindre à faire pression sur des gouvernements refusant de fournir des contingents.»<sup>20</sup>

Le président lit alors, en allemand, le paragraphe 8 de l'arrêté sur la mobilisation, sur quoi le général Dufour exige une traduction française encore inexistante, quand bien même personne ne peut ignorer que le général Dufour comprend mal l'allemand. Le délégué vaudois Druet<sup>21</sup> est alors chargé de traduire les points délicats de l'instruction. Alors, vraisemblablement, Dufour s'emporte.

Schneider<sup>22</sup>, qui ne porte pas Dufour dans son cœur, relate la scène comme suit dans son journal:

«M. Dufour tint alors un discours qui me fit longtemps douter qu'il fût encore en son bon sens. A grand peine, il fit entendre qu'on voulait le contraindre à nommer brigadiers des officiers cantonaux, et à prendre ceux que les cantons lui imposeraient. Or il entend être libre de son choix. Le président lui fournit des explications. Il en déduisit qu'on voulait l'obliger à rétablir l'ordre et la tranquillité là où ils avaient été troublés et à exiger des cantons qu'ils fournissent les contingents qu'ils se refusaient à fournir. Jamais il ne ferait cela. Il s'engageait à dissoudre le Sonderbund et à exécuter les décrets de la Diète, mais à rien d'autre. Au cours de ces longues explications, il s'emporta, pleura, tomba presque en convulsion, jeta plusieurs fois son brevet sur la table, menaça de le rendre, et provoqua un mécontentement général, si bien que quelques délégations manifestèrent leur indignation. Le président, qui avait conservé un calme remarquable, pria M. Dufour de se retirer quelques instants. Puis, comme un débat passionné menaçait de s'ouvrir, il leva la séance, et convoqua une conférence des cantons libéraux pour six heures.»<sup>23</sup>

D'autres témoignages de cet incident sont cités par Erwin Bucher:

Luvini (Tessin):

«Les paroles de Monsieur Dufour étaient parfois accompagnées de larmes, et parfois — surtout lorsqu'il demanda à ne pas avoir à subir le déshonneur avant de mourir (*quando pregava di lasciarlo discendere onorato nella tomba*) — accompagnées d'une sorte de colère car il tapa plusieurs fois sur la table (...).»<sup>24</sup>

et Sarasin (Bâle):<sup>25</sup>

«Dufour, au lieu de jurer, annonce qu'il n'acceptera jamais la mission de forcer un canton refusant de fournir des contingents (...).»<sup>26</sup>

La conférence des délégués des cantons libéraux se termina vers neuf heures et demie. Une députation se rendit chez le général Dufour pour lui fournir des garanties et le lendemain, lundi 25, il prêta serment. Le 27 octobre, il adresse un bref billet à sa famille:

«Nos affaires se compliquent par le zèle intempestif de nos chers confédérés vaudois. Ils ont mis sur pied deux fois plus de monde qu'ils n'en doivent et j'en suis très embarrassé. Ainsi, mon fardeau s'accroît, mais je ne perds pas courage.

»J'ai un cheval et un domestique, l'un et l'autre à ma convenance.

»Je vous embrasse toutes et dis mille choses aux amis.»<sup>27</sup>,

puis le 29 octobre:

«Je voudrais que mon influence eût la portée que vous croyez; les choses s'arrangeraient peut-être; mais hélas! entraîné par un courant irrésistible, il faut aller avec. L'opiniâtreté des uns, leurs prétentions élevées, et l'ardeur excessive des autres compliquent les affaires de plus en plus. Je n'entrevois pas d'issue possible selon mon cœur.»

» Priez pour moi, pour nous et pour la Suisse. »<sup>28</sup>

Sa fille, Annette, atterrée, écrit: « Si ceux qui gouvernent commandent injustement, le devoir ne peut être de leur obéir. Les lois de Dieu sont au-dessus des lois des hommes, et rien ne peut permettre de s'en détourner. »<sup>29</sup>

Et le général de répondre:

« Ma bonne Annette,

Ta lettre me perce l'âme; j'ai à peine la force de tenir ma plume. Ce que tu me demandes est-il faisable: ne plus obéir au moment suprême; trahir son devoir quand tout repose sur vous! De quel nom odieux ne serais-je appelé!

» Ah mon Dieu, mon Dieu, quelle position; être chargé d'un tel fardeau, d'une si rude et douloureuse mission, et encore être désapprouvé de ses chers enfants! Quel chagrin! Pardon, pardon... »<sup>30</sup>

Dans l'avant-propos, nous avons exprimé le désir de faire mieux connaître l'attachante figure du général Dufour. Ses lettres sont de meilleurs témoins que ne pourraient l'être nos commentaires.

En revanche, on ne peut s'empêcher de faire un rapprochement entre ces jours si durs pour le premier officier de l'armée mis en devoir de prendre les armes, non pas contre un ennemi, mais contre ses propres compatriotes et de nombreux camarades militaires « du même camp », et l'ordre du jour que le général Dufour adresse le 5 novembre à ses « soldats confédérés ». C'est probablement la plus belle page rédigée dans l'histoire de l'armée suisse. Le général Dufour attend de ses soldats qu'ils soient, eux aussi, au-dessus de la mêlée politicienne et de l'anticléricalisme, des hommes responsables du destin du pays. Il nous plaît de penser que le message de sa fille Annette se retrouve dans cet appel à la sagesse:

« Le Commandant en chef à l'armée

» Soldats Confédérés!

» Après la proclamation qui vous a été adressée par la Diète elle-même, je n'ai que quelques mots à vous dire dans ce moment solennel.

» C'est pour faire exécuter les décrets de l'autorité suprême de la Suisse que vous êtes appelés à sortir de vos cantonnements. Elle a déployé la bannière nationale sous laquelle tout Confédéré doit se rallier; n'oubliez pas que votre devoir le plus sacré est de la défendre de toute votre énergie et au prix de votre sang.

» Le pays réclame aussi votre intervention et le secours de vos bras pour le tirer d'un état d'incertitude et d'angoisse qui ne saurait se prolonger sans causer une ruine générale. Il compte sur votre dévouement; vous ne tromperez pas son attente.

» Soldats, il faut sortir de cette lutte non seulement victorieux, mais encore sans reproches; il faut qu'on puisse dire de vous: ils ont vaillamment combattu quand il l'a fallu, mais ils se sont montrés partout humains et généreux.

» Je mets donc sous votre sauvegarde les enfans, les femmes, les vieillards et les ministres de la religion. Celui qui porte la main sur une personne inoffensive se déshonore et souille son drapeau. Les prisonniers, et surtout les blessés, méritent d'autant plus vos égards et votre compassion que vous vous êtes souvent trouvés avec eux dans les mêmes camps.

» Vous ne ferez aucun dégât inutile dans les campagnes, et vous saurez supporter les privations momentanées que la saison peut amener malgré les soins qui seront pris pour fournir à vos besoins. Vos chefs les partageront avec vous; écoutez leur voix et suivez l'exemple qu'ils vous donneront. Il y a souvent plus de mérite à supporter les fatigues et les privations de la vie militaire qu'à déployer du courage sur un champ de bataille.

» Mais si tout se passe comme je l'espère, la campagne ne sera pas longue et vous rentrerez dans vos foyers avec la satisfaction d'avoir accompli une grande mission et rendu à la Patrie un service signalé, en la remettant en position de faire respecter, au besoin, son indépendance et sa neutralité.

Berne, le 5 Novembre 1847  
Le Commandant en chef  
G. H. Dufour »<sup>31</sup>

## NOTES

<sup>1</sup> Publié avec l'aimable et bienveillante autorisation de Monsieur le professeur Olivier Reverdin de Genève. Les citations de lettres privées sont en grande partie tirées de son livre *La guerre du Sonderbund vue par le général Dufour, juin 1847-avril 1848, d'après des lettres et des documents inédits*, Editions du «Journal de Genève», Genève 1848 (cité Olivier REVERDIN).

<sup>2</sup> Le Conseil fédéral de la guerre (1841-1848) fut créé par une ordonnance de la Diète du 11.8.1840 et remplaça l'ancienne commission de surveillance militaire (1817-1840). Les membres étaient élus par la Diète et le conseil avait la composition suivante:

président: président du canton directeur

vice-président: l'un des membres, élu par la Diète

membres: 4 membres élus pour 4 ans, rééligibles après un an

suppléants: 2 suppléants élus pour 4 ans, rééligibles

participants avec voix consultative: le quartier-maître général (chef d'état-major général d'aujourd'hui), l'inspecteur fédéral de l'artillerie

Le commissaire fédéral des guerres en chef pouvait aussi être convoqué et consulté par le conseil. Chaque année un membre quittait le conseil et un nouveau membre était élu.

En 1847, le Conseil fédéral de la guerre était constitué comme suit:

président: Ulrich Ochsenbein (BE)

membres: colonel David Zimmerli (AG) 6<sup>e</sup> année

\* colonel Rudolf Rüttimann (LU) 4<sup>e</sup> année

\* colonel Philippe de Maillardoz (FR) 5<sup>e</sup> année

vice-président: colonel Eduard Ziegler (ZH) 2<sup>e</sup> année

suppléants: colonel Charles de Bontemps (GE)

5<sup>e</sup> année

colonel Friedrich Frey-Herosé (AG) 1<sup>re</sup> année

\* Ces deux colonels furent biffés des listes de l'état-major fédéral pour service militaire auprès de l'alliance du Sonderbund; des élections de remplacement eurent lieu le 3.09.1847, ce qui amena les modifications suivantes:

président: Ulrich Ochsenbein (BE)

membres: colonel David Zimmerli (AG) 6<sup>e</sup> année

colonel Friedrich Frey-Herosé (AG) 1<sup>re</sup> année

colonel Louis Rilliet-de Constant (GE) 1<sup>re</sup> année

vice-président: colonel Giacomo Luvini (TI) 1<sup>re</sup> année

suppléants: colonel Dominik Gmür (SG) 1<sup>re</sup> année

colonel Johann Konrad Egloff (TG) 1<sup>re</sup> année

Le 21 octobre 1847, le colonel Frey-Herosé est nommé chef d'état-major général, les colonels Rilliet, Gmür et Luvini, respectivement commandant des 1<sup>re</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> divisions fédérales, le colonel Egloff commandant de la 4<sup>e</sup> brigade de la 1<sup>re</sup> division et le lieutenant-colonel cantonal Ochsenbein, plus tard, commandant de la 7<sup>e</sup> division cantonale bernoise. Ces indications sont tirées de Rudolf JAUN, *Das Eidgenössische Generalstabskorps 1804-1874*, volume III de *L'Etat-major général suisse*, Centre d'histoire et de prospective militaires, série Recherches de sciences comparées. Helbing und Lichtenhahn Verlag AG, Basel und Frankfurt, 1983, pp. 267-268 (cité Rudolf JAUN).

<sup>3</sup> Olivier REVERDIN, p. 19.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 23.

<sup>5</sup> Louis Rilliet-de Constant (1794-1856) est issu d'une famille aristocratique de Genève; après avoir suivi des études humanistes à l'académie de Genève et les cours de l'Ecole militaire de Saint-Germain, Louis Rilliet s'engage

au service de l'armée française (1812-1822). Il est député à la Diète en 1836, 1837 et 1847, puis devient conseiller d'Etat de 1847 à 1848. Lors de la guerre du Sonderbund, il commande la 1<sup>re</sup> division fédérale (Rudolf JAUN, p. 148).

<sup>6</sup> Johann Ulrich Ochsenbein (1811-1890), avocat radical bernois, est lieutenant-colonel d'état-major fédéral en 1841, mais il est rayé des listes après avoir conduit la seconde expédition des corps francs à la défaite du 31.03.1845 à Malters (105 morts). En 1846, il entre comme député radical bernois à la Diète et en devient le président en 1847, Berne étant alors canton directeur. A ce titre, il est également président du Conseil fédéral de la guerre. En novembre, le général Dufour lui confie le commandement de la 7<sup>e</sup> division bernoise. En 1848, Ochsenbein devient l'un des premiers conseillers fédéraux, réintègre le corps des officiers de l'état-major fédéral avec le grade de colonel. A la suite de sa non-réélection, il quitte le Conseil fédéral en 1854, devient général de brigade dans l'armée française de 1855 à 1856, revient prendre une fonction de publiciste à Nidau, puis est nommé commandant de la place de Lyon avec promotion au grade de général de division, poste qu'il occupe de 1870 à 1871 (voir Viktor HOFER, *Die Zeit des Weiterausbaus*, volume II de *L'Etat-major général suisse*, Centre d'histoire et de prospective militaires, série Recherches de sciences comparées, Helbing und Lichtenhahn Verlag AG, Bâle und Frankfurt, 1983, ill. entre pp. 48 et 49).

<sup>7</sup> Giacomo Luvini-Perseghini (1795-1862) de Lugano, avocat-notaire, est successivement syndic de Lugano (1830-1862), député au Grand Conseil tessinois (1830-1863) et à plusieurs reprises député à la Diète entre 1830 et 1845. Colonel fédéral depuis 1832, il devient membre suppléant du Conseil fédéral de la guerre le 3.09.1847, puis commandant de la 6<sup>e</sup> division fédérale pendant la guerre du Sonderbund. Il reprend ensuite sa carrière politique pour devenir conseiller national, puis conseiller aux Etats en 1854 (voir Rudolf JAUN, p. 110).

<sup>8</sup> Voir Erwin BUCHER, *Die Geschichte des Sonderbundskrieges*, Verlag Berichtshaus, Zürich, 1966, pp. 88-89 (cité Erwin BUCHER). L'auteur tient pour quasi certain que Rilliet et Luvini ont chacun voté pour soi.

<sup>9</sup> Friedrich Frey-Herosé, ou Frey Hérosé, (1801-1873), d'Aarau, est fabricant de produits chimiques; il occupe depuis 1837 la fonction de conseiller d'Etat du canton d'Argovie; à ce titre, il ordonne la fermeture des huit couvents catholiques argoviens le 13 janvier 1841. Après une carrière dans les troupes argoviennes, il est promu au grade de colonel fédéral en 1839. Pendant la guerre du Sonderbund, il occupe la fonction de chef d'état-major général de l'armée fédérale, puis devient l'un des premiers conseillers fédéraux de 1848 à 1866 (voir Rudolf JAUN, p. 66).

<sup>10</sup> voir Erwin BUCHER, p. 96.

<sup>11</sup> Olivier REVERDIN, pp. 25-26.

<sup>12</sup> voir Erwin BUCHER, p. 90.

<sup>13</sup> Les députés minoritaires de l'alliance du Sonderbund assimilèrent la nomination du général Dufour à une farce. Il est, en revanche, intéressant de relever l'avis du colonel Elgger, chef d'état-major de l'armée du Sonderbund, donc adversaire de Dufour: «(...) Non! Si Dufour a été à ce point ébranlé à l'annonce de sa nomination, ce n'était pas la preuve d'une faiblesse, mais bien celle d'un cœur généreux et patriotique. Il faut soi-même penser avec grandeur

<sup>14</sup> G. H. DUFOUR, *Campagne du Sonderbund et événements de 1856*, Neuchâtel, Genève et Paris, 1876, pp. 178 s. Dufour rappelle en bref les faits: le 19 octobre, il fut informé que la majorité libérale, réunie hors Diète, l'avait désigné comme candidat à la fonction de commandant en chef des troupes fédérales. Le 20 il écrit au président Ochsenbein et le 21 il est nommé par la Diète.

<sup>15</sup> Olivier REVERDIN, p. 27.

<sup>16</sup> *Ibidem*, p. 27.

<sup>17</sup> *Ibidem*, p. 28.

<sup>18</sup> voir Erwin BUCHER, p. 95.

<sup>19</sup> Johann Jakob Blumer est le second député du canton de Glaris à la Diète (Erwin BUCHER, p. 80).

<sup>20</sup> voir *Ibidem*, p. 125.

<sup>21</sup> Henry Druey (1799-1855) est le chef de file des radicaux vaudois ayant renversé le gouvernement libéral en février

1845; il devient ensuite conseiller d'Etat et député à la Diète, puis un des premiers conseillers fédéraux dès 1848.

<sup>22</sup> Johann Rudolf Schneider est le second député du canton de Berne à la Diète (Erwin BUCHER, p. 80).

<sup>23</sup> Olivier REVERDIN, pp. 31-32.

<sup>24</sup> Erwin BUCHER, p. 126.

<sup>25</sup> Félix Sarasin est syndic de Bâle et député à la Diète (Erwin BUCHER, p. 156).

<sup>26</sup> *Ibidem*, pp. 126-127.

<sup>27</sup> Olivier REVERDIN, p. 34.

<sup>28</sup> *Ibidem*, p. 35.

<sup>29</sup> *Ibidem*, p. 36.

<sup>30</sup> *Ibidem*, p. 36.

<sup>31</sup> *Ibidem*, pp. 42 ss.





Fig. 79 Le général Dufour. Gravure de Perron, 492 x 360 mm. Musée militaire de Colombier.